

PRIME ACCUEIL, copie à revoir !

L'historique :

– **Comité technique ministériel en 2013 :** l'administration annonce sa volonté de reconnaître réellement la mission d'accueil et la possibilité d'attribuer aux agents confrontés à ces sujétions particulières un régime indemnitaire de plusieurs centaines d'euros.

– **Comité technique de réseau de la DGFIP du 30 janvier 2014 :** le Directeur Général confirme très solennellement que la mission d'accueil dans notre administration est une mission difficile, stressante et qu'elle doit être reconnue tant sur la doctrine d'emploi que sur l'aspect rémunération.

– **GT accueil du 12 mars :** Les annonces en matière de mission, conditions de vie au travail, doctrines d'emplois, ne sont pas à la hauteur des revendications portées par Solidaires Finances Publiques – Rien sur les conditions de travail, ni sur les emplois...L'administration propose uniquement la création de plate-formes départementales, voire régionales pour traiter les appels téléphoniques, la poursuite l'expérimentation « tablettes » commencée en septembre dernier, l'expérimentation de nouveaux modules horaires d'ouverture au public, en proposant un retour à l'accueil sur rendez-vous...etc. Les décisions concernant le volet indemnitaire sont renvoyées au 27 mars.

– **Réunion technique d'approfondissement du 27 mars :**

L'administration a présenté ses premières propositions chiffrées à l'occasion de cette réunion.

Force est de constater, une fois de plus, le manque très clair d'ambition quant à la reconnaissance pécuniaire...

Le périmètre

Tous les agents B et C (pas les A) qui participent à l'accueil physique des particuliers et des professionnels, de manière permanente ou ponctuelle, dans les SIP, SIP-SIE, SIE, trésoreries mixtes et trésoreries spécialisées, seraient éligibles à ce complément indemnitaire versé sous forme d'ACF sujétion particulière.

Le montant serait de l'ordre de 200 à 300 euros.

Inacceptable !

L'administration a proposé une fourchette de 200 à 300 euros annuels, pour un agent exerçant ces fonctions à temps plein. Dès lors, le calcul est facile et on peut donc estimer la valorisation de la mission d'accueil à environ...

1€/jour !

Solidaires Finances Publiques a fermement dénoncé le périmètre défini, car trop restrictif, ainsi que le montant insignifiant et dérisoire de cette prime par rapport aux contraintes subies par les collègues et aux annonces faites.

L'administration s'étant engagée à faire un premier geste pour l'année 2013 (a priori, en paye de juin 2014), elle met en œuvre au plus vite le recensement des agents éligibles – Une somme forfaitaire, sans plus de précision, est prévue pour cela.

Solitaires Finances Publiques juge ce dispositif et son application précipitée, en 2014 (contre l'avis des représentants des personnels), inacceptables, car injustes et insuffisants : Trop d'agents s'en trouvent exclus, alors même qu'ils contribuent régulièrement aux missions d'accueil. (Renforts, agents des CDIF, etc..)

Le dossier est loin d'être clos pour Solitaires Finances Publiques, qui portera les demandes suivantes lors de la prochaine réunion nationale du 24 avril prochain :

- abonder très nettement le budget alloué à la mesure,
- mettre le niveau de cette « prime accueil physique » a minima au niveau de celle attribuée aux agents confrontés à l'accueil téléphonique intensif (CIS, CPS, etc.), soit 1 100 euros annuels de majoration en ACF,
- veiller à une reconnaissance véritable des agents participant à la mission de manière ponctuelle.
- instaurer d'autres mesures complémentaires à l'indemnitaire telles que l'attribution de repos compensateur sous forme d'un crédit d'heures ou de jours de récupération par exemple,
- couvrir toutes les missions d'accueil (physique, téléphonique, courriels...),
- maintenir l'identification et la reconnaissance spécifique des fonctions de caissier (disponibilité, engagement direct et individuel de la RPP du comptable sur les fonds maniés, etc.) par un abondement ACF spécifique au sein du dispositif de la « prime accueil ».

Pour Solitaires Finances Publiques les difficultés d'exercice de certaines missions ne peuvent être uniquement reconnues au travers de l'indemnitaire, d'autant plus si celui-ci est dérisoire...

L'argent ne compense pas tout et surtout pas en matière de santé et de conditions de vie au travail.

Solitaires Finances Publiques exige de l'administration qu'elle formule de nouvelles propositions prenant en compte nos propositions et revendications !